



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 111681

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le piratage des logiciels. En France, en 2010 le piratage des logiciels représenterait presque deux milliards d'euros, selon Le Figaro du jeudi 12 mai 2011. Les logiciels les plus téléchargés concernent la bureautique et la messagerie. Ce phénomène est plus répandu et plus difficilement contrôlable chez les particuliers. Cependant, les grandes entreprises et les administrations publiques sont aussi concernées. Il aimerait connaître la position du Gouvernement à ce sujet et quelles mesures pourraient être prises.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111681

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2011, page 6436

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)